



Syndicat National de l'Environnement

Section Loire-Bretagne

Orléans le 27 février 2014

Déclaration des représentants du SNE-FSU au CHSCT du 27 février de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Au vu de la gestion de la situation avérée de risques psychosociaux (RPS) à la délégation de Clermont-Ferrand qui se traduit par :

- **un refus de la direction de travailler dans le cadre du CHSCT sur la réalisation d'un diagnostic partagé,**
- **un comportement tendant à aggraver la situation au travers de la publication d'un article sur la gestion des RPS (cf communiqué du SNE du 14/02/2014),**
- **un refus de réponse à une saisie directe du Directeur Général par le SNE en date du 16 février,**

les représentants du SNE au CHSCT considèrent que les conditions de la mise en place de solutions adaptées aux risques pour la santé des agents à Clermont-Ferrand ne sont pas réunies. Le projet de plan d'actions présenté se contente de lister des actions sans offrir des orientations globales d'évolution dont l'efficacité peut interroger : charte de bonne conduite, réunions... L'adhésion des agents de la délégation à de telles actions sur lesquelles ils ne semblent pas avoir été consultés, est loin d'être acquise.

En conséquence les représentants du SNE refusent de cautionner cette démarche et se retirent du CHSCT pour le vote sur le plan d'action proposé.

Les représentants du SNE rappelle aussi au Directeur Général de l'agence son obligation vis-à-vis de la loi quant à la protection de la santé physique et mentale des agents.

Xavier Bourrain, Jean-Claude Dalbos, Jean-Noël Gauthier, Guillaume Savin